



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 octobre 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 octobre 2008

**Avenant n° 1 au marché de gestion du stationnement payant sur  
voirie**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Michel GENDREAU -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2008**

DELIBERATION D20080392

**DREMOS**

**Avenant n° 1 au marché de gestion du stationnement payant sur  
voirie**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 22 septembre 2006, le marché de gestion du stationnement payant sur voirie a été confié à la SOPAC.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoit que les fonds collectés par la SOPAC, auprès des usagers du stationnement payant sur voirie, soient acheminés par un transporteur de fonds, dans les locaux du titulaire, aux fins de triage et de comptage.

Les comptages terminés, les fonds sont transférés par le titulaire, et à sa charge, par un transporteur de fonds, depuis son local jusqu'à la Trésorerie Principale, qui, elle-même, une fois les vérifications effectuées, demande au transporteur de fonds d'acheminer les fonds à la Banque de France.

Or, le Trésorier propose que les fonds ainsi collectés soient dorénavant acheminés directement, du local de la SOPAC à la Banque de France dans les mêmes conditions de sécurité.

Cette modification n'a aucune incidence financière.

Il convient aussi de préciser les éléments de la prestation assurés directement par la SOPAC et ceux que cette dernière assure en qualité d'assistante au régisseur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 relatif aux nouvelles dispositions techniques visant à modifier les conditions de transport des fonds récoltés auprès des usagers du stationnement payant sur voirie ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Christophe POIRIER**